



**NATIONS  
UNIES**

**HSP/OECPR.2025/4**



**ONU-HABITAT**

**Programme  
des Nations Unies pour  
les établissements humains**

Distr. générale  
3 mars 2025

Français  
Original : anglais

---

**Comité des représentant(e)s permanent(e)s auprès  
du Programme des Nations Unies pour  
les établissements humains**  
**Troisième réunion à participation non limitée : préparatifs  
de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée du  
Programme des Nations Unies pour les établissements  
humains et examen à mi-parcours**  
Nairobi, 26-28 mai 2025  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions  
et résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat  
à sa deuxième session ajournée**

## **Mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat au moyen du plan stratégique pour la période 2026-2029**

### **Rapport de la Directrice exécutive**

#### **I. Introduction**

1. Le plan stratégique du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) pour la période 2026-2029 établit un cadre clair qui permet de structurer, de hiérarchiser et de faire progresser l'exécution des mandats du Programme, y compris la mise en œuvre des 15 résolutions adoptées lors des première et deuxième sessions de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), tenues respectivement en 2019 et 2023. Son orientation stratégique est axée sur l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base pour tous et toutes, ainsi que sur des résultats clairement définis dans le cadre de cinq moyens de mise en œuvre :

- a) Intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements ;
- b) Gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable ;
- c) Connaissances, données, transition numérique et renforcement des capacités ;
- d) Partenariats, coalitions, plaidoyer et communication ;
- e) Mobilisation efficace des ressources.

2. Dans le présent rapport, les points saillants de la mise en œuvre de toutes les résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat (à l'exception de la résolution 1/1, comme expliqué ci-après) sont regroupés en fonction de leur alignement sur l'orientation stratégique globale en matière de logement,

---

\* HSP/OECPR.2025/1.

de terres et de services de base et sur chacun des moyens de mise en œuvre susmentionnés. Cela permet de montrer comment le plan stratégique contribuera à faire avancer les mandats confiés à ONU-Habitat par ces résolutions. Des détails supplémentaires sont disponibles dans les rapports soumis au Conseil exécutif en 2024 et 2025 sur la mise en œuvre des résolutions<sup>1</sup>, ainsi que dans le suivi des résolutions en ligne d'ONU-Habitat (disponible à l'adresse <https://unhabitat.org/unhabitat-resolutions>).

3. Les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1/1 de l'Assemblée d'ONU-Habitat relative au plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020-2023 (prolongée jusqu'en 2025 par la décision 2/1 de l'Assemblée) sont décrits séparément dans le document HSP/OECPR.2025/5.

## II. Axe d'orientation stratégique : logement, terres et services de base

4. Le plan stratégique pour la période 2026-2029 définit l'accès à un logement convenable, à la terre et aux services de base à la fois comme un axe stratégique et comme un levier qui aide à résoudre des problèmes de plus grande ampleur tels que la pauvreté, les crises humanitaires et les changements climatiques, qui sont définis comme des « domaines d'impact ». Cette orientation stratégique est directement étayée par la résolution 2/2 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030, et par la résolution 2/7 sur un logement convenable pour tous et toutes. Elle inscrit également dans le cadre des résolutions suivantes de l'Assemblée : la résolution 2/8 sur la planification urbaine et les infrastructures durables ; la résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains ; la résolution 2/4, intitulée « Villes biodiversées et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale » ; la résolution 2/3 sur la Journée mondiale du nettoyage.

5. En ce qui concerne la transformation des taudis et le logement, les résolutions 2/2 et 2/7 ont permis l'élaboration de nouveaux produits normatifs essentiels (par exemple, des directives techniques pour une approche de la transformation des taudis fondée sur des partenariats multiples) et ont soutenu le travail des bureaux nationaux dans la mise en œuvre de projets d'amélioration des taudis et de logement. La résolution 2/2 a servi de base à un accord avec la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Gouvernement sud-africain sur une stratégie sous-régionale de transformation des taudis et des établissements informels. La résolution 2/7 énonçait le mandat principal pour le bon déroulement de la première session du groupe de travail intergouvernemental d'expert(e)s à composition non limitée sur le logement convenable pour tou(te)s convoquée par ONU-Habitat en décembre 2024.

6. S'agissant de l'accès aux services de base, la résolution 2/8 a encadré les travaux d'ONU-Habitat dans l'élaboration d'outils et de méthodes de planification urbaine intégrée, y compris, par exemple, des activités et des outils axés sur la mobilité urbaine durable<sup>2</sup>. La résolution 2/3 a fait progresser l'action mondiale en faveur d'une gestion durable des déchets, un élément essentiel des services urbains de base. Les progrès réalisés dans l'application de la résolution 2/3 sont décrits plus en détail dans la section VI ci-dessous.

7. S'agissant des terres, dans sa résolution 2/2, l'Assemblée a souligné la nécessité de renforcer la gestion des terres pour soutenir les efforts de transformation des taudis. Dans sa résolution 2/7, l'Assemblée a préconisé des stratégies et des cadres qui intègrent le logement convenable à la gestion durable des terres afin de promouvoir la sécurité foncière. Dans sa résolution 1/5, elle a préconisé une planification régionale et territoriale intégrée afin de garantir une utilisation durable des terres dans les territoires urbains et ruraux. La résolution 2/4 soutient les mesures visant à réduire l'étalement urbain, conformément à l'impératif de protection de la biodiversité. Dans le cadre de la résolution 1/5, ONU-Habitat a publié le document d'information *Primer on Urban-Rural Linkages and Land*<sup>3</sup>.

## III. Résultat 1 : intégration de la planification urbaine et territoriale, de la gestion, des investissements et des financements

8. Ce résultat relève directement de la résolution 2/8 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur la planification urbaine et les infrastructures durables, et il est étayé par la résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques,

<sup>1</sup> HSP/EB.2024/8, HSP/EB.2024/20 et HSP/EB.2025/7.

<sup>2</sup> Disponible à présent sur la plateforme en ligne Our City Plans d'ONU-Habitat.

<sup>3</sup> Disponible à l'adresse suivante : <https://unhabitat.org/primer-on-urban-rural-linkages-and-land>.

et la résolution 2/4, intitulée « Villes biodiverses et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale ».

9. Depuis son adoption en 2023, la résolution 2/8 a permis d'élargir l'accès aux outils et ressources de planification urbaine grâce à la plateforme Our City Plans<sup>4</sup> d'ONU-Habitat et a contribué à faire progresser l'élaboration de nouveaux produits normatifs et méthodes, notamment les lignes directrices sur la méthode de planification des investissements, et de nouveaux supports de renforcement des capacités, par exemple dans le cadre d'un module de formation sur la régénération urbaine. ONU-Habitat collabore également avec des partenaires pour faire avancer l'élaboration de cadres de financement novateurs afin de stimuler les investissements publics et privés dans l'urbanisation durable.

10. En outre, dans le cadre de la résolution 2/5, ONU-Habitat a intégré la réactivité au climat dans son soutien à la planification urbaine et territoriale et, inversement, a aussi fait avancer l'intégration de la planification urbaine et territoriale durable dans l'action climatique, par exemple, par la publication d'un guide visant à renforcer l'accent mis sur les villes dans les contributions révisées déterminées au niveau national<sup>5</sup>.

11. Au titre de la résolution 2/4, ONU-Habitat s'est employé à promouvoir une planification urbaine soucieuse de la biodiversité, encourageant les villes à aligner leur planification urbaine et territoriale, leur gestion, leurs investissements et leur financement sur les objectifs mondiaux en matière de biodiversité, sur le Nouveau Programme pour les villes et sur les initiatives de résilience climatique<sup>6</sup>, et a présenté ses travaux à la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

#### **IV. Résultat 2 : gouvernance participative à plusieurs niveaux et territorialisation des objectifs de développement durable**

12. Ce résultat relève clairement de la résolution 2/6 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur la territorialisation des objectifs de développement durable. Il est également sous-tendu par la résolution 1/4 de l'Assemblée sur la réalisation de l'égalité des genres dans les travaux d'ONU-Habitat pour soutenir des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, et par la résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques.

13. Dans le cadre de la résolution 2/6, des étapes importantes ont été franchies en matière de gouvernance à plusieurs niveaux et de territorialisation des objectifs de développement durable, notamment l'établissement, à Bilbao (Espagne), d'un secrétariat permanent pour la coalition Local2030. En partenariat avec le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et grâce à l'utilisation du marqueur innovant relatif à la territorialisation des objectifs de développement durable, 24 millions de dollars ont été alloués à 30 projets communs d'équipes de pays des Nations Unies visant à faire progresser les six transitions relevant des objectifs de développement durable. Pour améliorer l'apprentissage et le renforcement des capacités concernant la territorialisation des objectifs, ONU-Habitat a mis au point de nombreux produits normatifs<sup>7</sup> et a créé une communauté mondiale autour de l'initiative Villes motrices pour les objectifs de développement durable (SDG Cities). Des cadres nationaux de territorialisation des objectifs de développement durable sont en cours d'élaboration pour faciliter la territorialisation des objectifs dans différents pays, avec le soutien du Gouvernement italien.

14. Pour faire avancer l'application parallèle des résolutions 2/6 et 1/4, ONU-Habitat a lancé l'initiative « Women-led Cities » (Villes dirigées par des femmes), afin d'aider les femmes leaders à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à les atteindre dans leurs villes.

<sup>4</sup> Les ressources ajoutées récemment comprennent des outils, des études de cas et des contenus thématiques axés sur la planification urbaine et territoriale pour l'action climatique, la participation, l'inclusion socio-spatiale, la mobilité urbaine durable et les finances urbaines.

<sup>5</sup> Voir *Urban Content of NDCs : Local Climate Action Explored Through In-depth Country Analyses – 2024 Report*.

<sup>6</sup> Deux rapports ont été produits : l'un sur les meilleures pratiques liées à la planification pluriscale et supramunicipale pour un développement axé sur la prévention et l'autre sur le volet urbain des stratégies et plans d'action nationaux et locaux en matière de biodiversité.

<sup>7</sup> Le module de formation « Planning for change with the SDGs » et les cours « SDG Cities » en sont des exemples.

15. Dans le cadre de la résolution 2/5, ONU-Habitat a organisé jusqu'à présent trois réunions ministérielles sur l'urbanisation et les changements climatiques, qui se sont tenues lors des vingt-septième, vingt-huitième et vingt-neuvième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les réunions étaient axées sur la nécessité d'une action climatique sur plusieurs niveaux et multisectorielle pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs climatiques. En outre, l'initiative Résilience urbaine durable pour la prochaine génération (SURGe) progresse avec le soutien du Gouvernement slovaque.

## V. Résultat 3 : connaissances, données, transition numérique et renforcement des capacités

16. Ce résultat relève directement de la résolution 1/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat sur l'amélioration du renforcement des capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et de la 2/1 sur les directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes. Il est également sous-tendu par la résolution 1/2 sur les lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs, la résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains, la résolution 2/4, intitulée « Villes biodiversées et résilientes : intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification urbaine et territoriale », et la résolution 2/5 sur le renforcement des liens entre l'urbanisation et la résilience face aux changements climatiques.

17. Dans le cadre de la résolution 1/3, ONU-Habitat a progressé dans la production d'outils destinés à soutenir le renforcement des capacités relatives à l'établissement des rapports et à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, tels que le manuel pratique intitulé *Nouveau Programme pour les villes illustré* et les cours en ligne à rythme libre qui l'accompagnent, ainsi que la plateforme en ligne UN-Habitat Learn.

18. Dans le cadre de la résolution 2/1, ONU-Habitat a facilité de façon fructueuse l'élaboration collaborative de directives internationales sur les villes intelligentes centrées sur les personnes.

19. De nombreux autres accomplissements pourraient être présentés au titre de ce résultat, étant donné que plusieurs résolutions contiennent des objectifs liés au développement des connaissances, aux données, aux outils numériques et au renforcement des capacités. Pour n'en citer que quelques-uns : l'outil Urban Safety Monitor a été mis au point au titre de la résolution 1/2<sup>8</sup> ; l'outil Hotspot Stoplight pour mesurer la perte de biodiversité urbaine au titre de la résolution 2/4<sup>9</sup> ; et de multiples rapports et activités de renforcement des capacités sur les liens entre les zones urbaines et rurales se sont inscrits dans le cadre de la résolution 1/5<sup>10</sup>. En application de la résolution 2/5, ONU-Habitat a convoqué la conférence Innovate4Cities en 2024 en tant que manifestation mondiale visant à faire progresser la recherche, les politiques et l'innovation en matière d'action climatique urbaine.

## VI. Résultat 4 : partenariats, coalitions, plaidoyer et communication

20. Ce résultat relève directement de la résolution 2/3 de l'Assemblée d'ONU-Habitat relative à la Journée mondiale du nettoyage. Elle est également sous-tendue par la résolution 1/4 de l'Assemblée, sur la réalisation de l'égalité des genres dans les travaux d'ONU-Habitat pour soutenir des villes et des

<sup>8</sup> L'outil Urban Safety Monitor a été mis au point en collaboration avec des maires, des universitaires, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Groupe Sécurité humaine du fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité humaine et VibeLab, entre autres. Bien que des manifestations de partage des connaissances et d'apprentissage en équipe aient été organisées dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution, le manque de financement a fait obstacle à la réalisation d'essais pilotes de l'outil dans des contextes spécifiques.

<sup>9</sup> Hotspot Stoplight est un outil novateur fondé sur des données qui a recours à des données en accès libre, à l'intelligence artificielle et à des algorithmes d'apprentissage profond pour formuler des prévisions au sujet de l'expansion urbaine et des risques liés à la perte de biodiversité et aux changements climatiques à l'horizon 2050. Il est mis au point en partenariat avec l'Université de Pennsylvanie (États-Unis d'Amérique).

<sup>10</sup> Parmi les publications phares produites au titre de la résolution 1/5 figurent le *Compendium of Inspiring Practices on Peri-Urban-Rural Linkages: Beyond and Between – Connecting Urban and Rural for Shared Prosperity* et « Beyond the city: global trends and insights on urban-rural linkages – key highlights booklet ». Des activités de renforcement des capacités ont été menées en Ouganda (tenue d'une réunion du groupe d'expert(e)s en avril 2024), au Kenya (sessions de formation organisées à Nakuru) et au Mali (intégration des liens entre zones urbaines et zones rurales dans le cadre du Grand Bamako).

établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, la résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains, la résolution 2/7 sur un logement convenable pour tous et toutes, et la résolution 2/9 sur la création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise.

21. Sur la base de la recommandation formulée dans la résolution 2/3 de l'Assemblée de l'ONU-Habitat, l'Assemblée générale, dans sa résolution 78/122, a proclamé le 20 septembre Journée mondiale du nettoyage, à célébrer chaque année. La célébration inaugurale de la Journée mondiale du nettoyage a eu lieu à Tromsø (Norvège), en 2024. En outre, plus de 50 000 manifestations ont été organisées dans 180 pays pour marquer cette journée.

22. Comme pour le résultat 3, des progrès liés à l'établissement de partenariats et de coalitions ainsi qu'au plaidoyer et à la communication pourraient être présentés pour chaque résolution. Pour ne citer que quelques exemples, dans le cadre de la résolution 1/4, ONU-Habitat prépare actuellement la soixante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, y compris le trentième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing (« Beijing+30 »), afin de promouvoir les échanges au sujet des progrès et des défis liés à l'égalité des genres dans les contextes urbains. Dans le cadre de la résolution 1/5, ONU-Habitat a participé à des plateformes mondiales telles que le Groupe des 20 (G20) et le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, ainsi qu'à la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, qui s'est tenue à Riyad. De surcroît, le Centre for Urban-Rural Linkages in Africa (Centre pour le renforcement des liens entre les zones urbaines et les zones rurales en Afrique) a été créé à l'Université de Nairobi (Kenya).

23. Fait important, la douzième session du Forum urbain mondial, qui s'est tenue au Caire en 2024, a également offert une plateforme permettant d'accroître les possibilités de plaidoyer et de formation de coalitions, favorisant ainsi la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée d'ONU-Habitat. Ainsi, s'agissant de la résolution 2/9, des réunions avec des partenaires ont permis de faire avancer la mise au point d'un cadre global de résilience opérationnelle pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise.

## VII. Résultat 5 : mobilisation efficace des ressources

24. Le plan stratégique pour la période 2026-2029 reconnaît que la mise en œuvre des résolutions adoptées lors des première et deuxième sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat a été entravée par des ressources financières limitées. Ces contraintes ont été partiellement anticipées dans la résolution 2/10 sur le financement équitable et le suivi efficace de l'application des résolutions adoptées par l'Assemblée.

25. Dans le cadre de la résolution 2/10, ONU-Habitat a réussi à créer un outil de suivi des résolutions afin de permettre le partage systématique des informations nouvelles relatives à l'application de chaque résolution. Il a également créé le guichet de financement de l'action urbaine demandé pour permettre aux soldes non dépensés des contributions préaffectées d'être dirigés vers les activités requises pour l'application de la résolution. Toutefois, en février 2025, le guichet de financement était toujours vide.

26. Il s'agit d'une question particulièrement préoccupante, car la mise en œuvre des résolutions a progressé de manière inégale en raison des disparités dans la mobilisation des ressources. Certaines résolutions, comme la résolution 2/6 sur la territorialisation des objectifs de développement durable, ont mobilisé une part importante des ressources prévues et leur application progresse rapidement. D'autres, comme la résolution 1/5 sur l'amélioration des liens entre les zones urbaines et les zones rurales à l'appui de l'urbanisation durable et des établissements humains, ont été partiellement soutenues par des contributions liées à des exigences spécifiques dans le texte de la résolution<sup>11</sup>. Les résolutions 1/3 intitulée « Renforcer les capacités pour la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes et de la dimension urbaine du Programme de développement durable à l'horizon 2030 », et 1/4, sur la réalisation de l'égalité des genres dans les travaux d'ONU-Habitat pour soutenir des villes et des établissements humains inclusifs, sûrs, résilients et durables, ont été entièrement soutenues par les ressources de base, mais avec la diminution de ces ressources, la poursuite de la mise

<sup>11</sup> Un mémorandum d'accord a été signé avec l'Université de Shanghai (Chine), garantissant un soutien de 900 000 dollars pour des travaux normatifs mondiaux sur les liens entre les zones urbaines et rurales.

en œuvre de ces résolutions devrait être compromise. Enfin, l'application de plusieurs résolutions a été gravement entravée par l'insuffisance des fonds disponibles, notamment la résolution 1/2 sur les lignes directrices des Nations Unies pour des villes et des établissements humains plus sûrs<sup>12</sup>, la résolution 2/2 sur l'accélération de la transformation des établissements informels et des taudis d'ici à 2030<sup>13</sup>, la résolution 2/7 sur le logement convenable pour tous et toutes<sup>14</sup> et la résolution 2/9 sur la création d'un cadre de résilience des établissements humains pour l'alerte rapide, la prévision, la réduction des risques, la réponse aux crises, et le relèvement et la reconstruction après une crise<sup>15</sup>.

27. Le nouveau plan stratégique vise à mobiliser des ressources prévisibles et diversifiées pour les travaux d'ONU-Habitat, en s'appuyant sur le pacte de financement des Nations Unies et les engagements pris à ce titre en faveur d'une action mutuelle des États Membres et des entités des Nations Unies pour soutenir les objectifs de développement durable. Le plan vise également à renforcer les partenariats avec les institutions financières internationales et les collaborations avec les banques multilatérales de développement et le secteur privé.

## VIII. Conclusion

28. Le plan stratégique pour la période 2026-2029 exprime l'engagement continu d'ONU-Habitat à relever les défis évolutifs de l'urbanisation durable par la mise en œuvre de ses mandats, y compris l'application des résolutions adoptées lors des première et deuxième sessions de l'Assemblée d'ONU-Habitat.

29. Des informations détaillées sur l'état des finances et des programmes prévus pour chaque résolution sont disponibles sur le site de suivi des résolutions d'ONU-Habitat.

---

<sup>12</sup> Ainsi, outre les ressources nécessaires pour piloter l'outil Urban Safety Monitor, les projets d'élaboration d'un cadre de coordination à l'échelle du système des Nations Unies en matière de sécurité et de sûreté urbaines sont toujours au point mort, faute de financement.

<sup>13</sup> Par exemple, des projets ont été élaborés pour une publication mondiale sur la transformation des taudis et les lignes directrices techniques pour une approche de partenariat multiple pour la transformation des taudis, mais la finalisation est en suspens en raison d'un manque de financement pour l'édition et la conception.

<sup>14</sup> Par exemple, la première session s'est tenue comme prévu en décembre 2024, mais les activités intersessions et les préparatifs de la prochaine session dépendront de la disponibilité du financement.

<sup>15</sup> Par exemple, un cadre global de résilience opérationnelle est en cours d'élaboration, mais la poursuite des consultations et la finalisation du projet de cadre ont été retardées en raison du manque de ressources financières.